

A1 – Désignation du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION

15/02/2017

N° E17000008 /97

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 10/02/2017, la lettre par laquelle le Préfet de la Réunion demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Demande d'autorisation au titre du code de la santé publique concernant le projet d'instauration des périmètres de protection du captage "Source de Samary", situé sur le territoire de la commune du Tampon ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Philippe MASTERNAK est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet de La Réunion, à la Communauté d'Agglomération du Sud (C.A. SUD) et à M. Philippe MASTERNAK.

Fait à Saint-Denis, le 15/02/2017

Le Président,

Bernard CHEMIN

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouverte contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

Pour expédition certifiée conforme,
Le greffier en chef,



V. RAMIN

A2 – Arrêté Préfet n° 2017-402/SG/DRCTCV
du 10 mars 2017



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et du cadre de vie
Bureau de l'environnement

Saint-Denis, le 10 mars 2017

ARRÊTÉ N° 2017 - 402/SG/DRCTCV du 10 mars 2017

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de la santé publique préalable au projet de régularisation de la Source «Samary», portant déclaration d'utilité publique, en vue de l'exploitation et de la distribution de l'eau souterraine destinée à la consommation humaine et de la mise en place des périmètres de protection, sur le territoire de la commune du Tampon.

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants et L.214-1 et suivants, R.122-1 et suivants, R.123-1 et suivants et R.214-1 et suivants ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1321-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 modifié relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et les eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2 et suivants du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 17 août 2007 relatif à la constitution des dossiers de demande de mise sur le marché d'un produit ou d'un procédé de traitement d'eau destinée à la consommation humaine mentionné à l'article R.1321-50-IV du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

VU la circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection et des points de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine ;

VU la demande du 06 juillet 2016 par laquelle la commune du Tampon sollicite la régularisation en vue de l'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine, et valant enquête préalable à la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique ;

VU la liste départementale des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2017 établie en application des articles L.123-4, R.123-34 et D.123-35 à D.123-42 du code de l'environnement le 15 novembre 2016 ;

VU la décision en date du 15 février 2017 du président du tribunal administratif, reçue en préfecture le 22 février 2017 désignant le commissaire enquêteur ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Il sera procédé, sur le territoire de la commune du Tampon, à une enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale, relative au projet de régularisation et de mise en place des périmètres de protection autour des captages de la «Source Samary» et portant déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

La source Samary est située sur la commune du Tampon, à environ 2,5 km en amont du hameau de Bois Court. Le système de captage est composé de 4 prises d'eau localisées en tête du rempart de la ravine Bras Sec, en contrebas du plateau Ouest de la Plaine des Cafres. Chaque prise d'eau est associée à un ou plusieurs ouvrages de réception qui alimentent de manière gravitaire une bêche collectrice où les eaux sont transitées pour alimenter le réservoir de Bois Court.

ARTICLE 2 - Le responsable du projet est : Communauté d'Agglomération du Sud (CASud) - 379, rue Hubert Delisle - BP 437 - 97430 LE TAMPON

ARTICLE 3 - L'enquête se déroulera du **04 avril 2017** au **04 mai 2017** inclusivement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie du Tampon, pour être tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou éventuellement les adresser, par correspondance, à l'intention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (*mairie du Tampon*).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant au préfet de La Réunion, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

ARTICLE 4 - Monsieur Philippe MASTERNAK est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur siégera à *la mairie principale du Tampon*, et recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale du Tampon

le 04 avril 2017	de 09 heures à 12 heures
le 20 avril 2017	de 13 heures à 16 heures
le 04 mai 2017	de 13 heures à 16 heures

Le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser leur véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 5 - Un avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique du projet sera publié par voie d'affichage et éventuellement par tout autre procédé à *la mairie du Tampon, (mairie principale et toutes les mairies annexes)*, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également publié, par les soins du préfet, en caractères apparents dans deux journaux locaux 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les **8 premiers jours** de l'enquête. Il sera publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.reunion.pref.gouv.fr> : dans la rubrique : Publications – environnement et urbanisme – eaux et milieux aquatiques – autorisation - Arrondissement de Saint-Pierre.

En outre, l'affichage de ce même avis d'enquête devra être réalisé par le maître d'ouvrage 15 jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la voie publique et être conformes à l'article 1 de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique R 123-11 du code de l'environnement.

ARTICLE 6 - A l'expiration du délai d'enquête, le registre est mis à disposition du commissaire et clos par lui. Dès réception du registre d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales, consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmet l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre annexé, avec le rapport et les conclusions motivées au préfet - (DRCTCV – bureau de l'environnement), dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique. Une copie du rapport et des conclusions motivées est transmise simultanément au président du tribunal administratif.

ARTICLE 7 - Le préfet adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet. Copie du rapport et des conclusions sera également transmise par les soins du préfet, à la mairie du Tampon, à la sous-préfecture de Saint-Pierre pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également publiés et mis à disposition du public pour une même durée, sur le site internet de la préfecture. www.reunion.pref.gouv.fr

Les personnes intéressées pourront également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur auprès du préfet de La Réunion dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 modifiée (loi relative à la liberté d'accès aux documents administratifs).

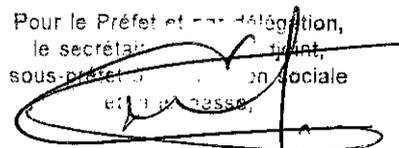
ARTICLE 8 - Le conseil municipal de la commune du Tampon, où a été déposé le dossier d'enquête est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au titre du «code de la santé publique» dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 9 - L'arrêté d'autorisation prononçant la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique relève d'une décision préfectorale après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

ARTICLE 10 - Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune du Tampon, le directeur général de l'agence de santé océan indien, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le commissaire enquêteur titulaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,
sous-préfet de la sous-préfecture de Saint-Pierre
et de la sous-préfecture de Saint-Joseph,



Gilles TRAIMOND

A3 – Communiqué de la préfecture

Avis au public



LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DU CADRE DE VIE
Bureau de l'environnement

Une enquête publique au titre du code de la santé publique a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2017-402/SG/DRCTCV du 10 mars 2017, préalable au projet de régularisation de la Source «Samary», portant déclaration d'utilité publique, en vue de l'exploitation et la distribution de l'eau souterraine destinée à la consommation humaine et mise en place des périmètres de protection, sur le territoire de la commune du Tampon.

Le responsable du projet est :

Communauté d'Agglomération du Sud (CASud) – 379, rue Hubert Delisle - BP 437 – 97430 LE TAMPON

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

La source Samary est située sur la commune du Tampon, à environ 2,5 km en amont du hameau de Bois Court. Le système de captage est composé de 4 prises d'eau localisées en tête du rempart de la ravine Bras Sec, en contrebas du plateau Ouest de la Plaine des Cafres. Chaque prise d'eau est associée à un ou plusieurs ouvrages de réception qui alimentent de manière gravitaire une bache collectrice où les eaux sont transitées pour alimenter le réservoir de Bois Court.

Le dossier sera déposé **du 04 avril 2017 au 04 mai 2017 à la mairie principale du Tampon**. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie principale du Tampon - Hôtel de Ville - 97430 LE TAMPON), à l'intention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale du Tampon

le 04 avril 2017	de 09 heures à 12 heures
le 20 avril 2017	de 13 heures à 16 heures
le 04 mai 2017	de 13 heures à 16 heures

Monsieur Philippe MASTERNAK est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie du Tampon, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (Direction des relations avec les collectivités territoriales et du cadre de vie – Bureau de l'environnement situé au 26, avenue de la Victoire à Saint-Denis).

A4 – Certificat d’affichage - Mairie du Tampon



Affaire suivie par : Sully BEUF
Direction: Affaires Juridiques - Réglementation
Commande Publique
Tél. : 02 62 57 87 43 - secrétariat: 02 62 57 87 58
E-Mail : courrier@mairie-tampon.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur André THIEN-AH KOON, Maire de la Commune du Tampon, atteste avoir procédé, en Mairie principale et en mairies annexes, à l'affichage quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, de l'avis d'enquête publique portant sur le projet de régularisation « source Samary » - Commune du Tampon

Donc certificat délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le Tampon, le 04 MAI 2017

Par délégation
La Directrice Générale des Services

Isabelle TURPIN



A5 – Affichage sur site

A6 – Annonces légales par voie de presse

SOMMAIRE
marchés publics

AVIS D'ATTRIBUTION

★ MAIRIE DU TAMPON

Mission de coordination de sécurité et de protection santé de niveau 1 pour la réalisation de la retenue collinaire de Piton Rouge et de son réseau d'irrigation (Réf. 619189).

★ CAF

Liste des marchés conclus en 2016 (Réf. 619218).

APPELS D'OFFRES

★ MAIRIE DE ST-PAUL

Acquisition et installation de systèmes de climatisation pour les bâtiments (Réf. 619183).

★ COLLEGE LES TAMARINS

Renouvellement et acquisition d'équipement concernant la restauration scolaire (Réf. 619194).

★ REGION REUNION

Accord-cadre - Prestations traiteur pour les services de la Région Réunion - Lots 1 et 2 (Réf. 619217).

★ GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION

Port Est - Etude pour le projet de transfert du poste de déchargement des hydrocarbures du quai 10 au quai 21 - La Réunion, commune du Port (Réf. 619216).

★ SODEGIS

Marché de prestations de nettoyage des bureaux et des agences de la SODEGIS (Réf. 619224).

À consulter également sur :

www.officiel.re



LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2016 :

FOURNITURES

Marchés de fournitures de 20 000 euros HT à 89 999,99 euros HT				
Opération	Lots	Titulaire du lot	Code postal	Date de notification
Fourniture de 158 unités centrales		ALTO-ENGINEERING	97490	30/11/2016

SERVICES

Marchés de services de 20 000 euros HT à 89 999,99 euros HT				
Opération	Lots	Titulaire du lot	Code postal	Date de notification
Transport journalier de personnes (navette Beauséjour)		TRANSPORT C. JOSEPH	97413	29/03/2016
Réalisation des diagnostics techniques des bâtiments propriété de la CAF Réunion		M&B ARCHITECTES	97460	28/10/2016
Prestation de coursier (tous sites CAF)		ENTREPRISE TREX	97410	28/12/2016

Marchés de services de 90 000 euros HT à 133 999,99 euros HT				
Opération	Lots	Titulaire du lot	Code postal	Date de notification
Prestation de voyages hors département		AUSTRAL VOYAGES	97400	5/01/2016

619218

AVIS COMPLEMENTAIRE
AU BOAMP / JOUEAVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHES
PRESTATIONS INTELLECTUELLES

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication : oui parution au Quotidien du 18/11/2016

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur : COMMUNE DU TAMPON - Point de contact : Service des marchés publics 256, rue Hubert-Delisle 97430 TAMPON, téléphone : 02 62 57 86 78, télécopieur : 02 62 57 87 38; Courriel électronique (e-mail) : smp@mairie-tampon.fr; Adresse Internet (URL) :

<http://webmarche.adullact.org>
Objet du marché : **Mission de coordination de sécurité et de protection santé de niveau 1 pour la réalisation de la retenue collinaire de Piton Rouge et de son réseau d'irrigation**

Type de procédure : appel d'offres ouvert

Division en lots : NON

★ Marché : N° VI2017/15

Date d'attribution du marché : 07/03/2017

Nom du titulaire : ASSCOORP EURL

Montant estimatif du marché : 28 481,25 € TTC

Autres informations :

- Date de parution de l'avis au JOUE : (réf. : n° 2017/S 064-120678 du 31/03/2017) et au BOAMP : (réf. : n° 17-34008 du 31/03/2017)

Date d'envoi du présent avis d'attribution : 03/04/2017

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DU TAMPON

619189

miquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

★ Valeur technique (40 %)

★ Prix (60 %)

L'avis est consultable dans son intégralité sur la plateforme dématérialisée de la Région Réunion

<https://marches-publics.regionreunion.com>

Rubriques "annonce" / "consultations en cours" sous le numéro suivant 20160325 / accéder à la consultation puis procéder au téléchargement de l'avis qui se trouve dans les pièces de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2017

619217

INFORMATION D'AVIS D'APPEL
PUBLIC A LA CONCURRENCE

Ordonnance 2015-899
du 23 juillet 2015

1. Identification de l'organisme qui passe le marché

SODEGIS

7, rue Jean-Couturier
CS 40030

97831 LE TAMPON CEDEX

Tél. : 0262 597 597

Fax : 0262 597 596

marches@sodegis.re

Profil acheteur : www.achatpublic.com

Appel d'offres ouvert (articles 25, 65, 66, 67 et 68, décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

3. Objet du marché

Marché de prestations de nettoyage des bureaux et des agences de la SODEGIS

4. Obtention du dossier de consultation

Le dossier peut être obtenu sur demande écrite à l'adresse précisée au paragraphe 1 du présent avis ou bien téléchargeable sur le profil acheteur indiqué dans le même paragraphe

Date limite pour l'accès au dossier de consultation : 9/05/2017 à 12 h 00 UTC +4

5. Date limite de remise des offres

Les offres sont à remettre avant le : 9/05/2017 à 12 h 00 UTC +4

6. Date d'envoi du présent avis : le 3/03/2017

Les opérateurs économiques intéressés peuvent consulter l'intégralité du règlement de consultation sur le document écrit à l'adresse indiquée au 1 et sur le profil acheteur de la SODEGIS.

ils peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à concurrence sur le site de journal officiel de l'Union européenne.

Patrick CORRE
DIRECTEUR GENERAL

619224



AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Grand Port Maritime de La Réunion - Grand Port Maritime de La Réunion 2, rue Evariste-de-Parry BP 18 - 97821 - LE PORT CEDEX - Téléphone : 02 62 42 91 60 - Télécopieur : 02 62 42 47 90 - Courriel : <http://www.reunion.port.fr/>

Type d'organisme : Etablissement public

Activité principale : Activité portuaire

L'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres entités adjudicatrices : non

2. Objet du marché : **Port-Est - Etude pour le projet de transfert du poste de déchargement des hydrocarbures du quai 10 au quai 21 - La Réunion, commune du Port -**

Type de fourniture/service

Classification CPV :

71317100-4 Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion

71322200-3 Services de conception de pipelines

71332000-4 Services d'ingénierie géotechnique

90700000-4 Services relatifs à l'environnement

71317100-4 Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion

71322200-3 Services de conception de pipelines

71332000-4 Services d'ingénierie géotechnique

90700000-4 Services relatifs à l'environnement

71300000-1 Services d'ingénierie Objet principal

71300000-1 Services d'ingénierie Objet principal

Code NUTS : FR94

L'avis implique : un marché

Type de procédure : Procédure négociée avec mise en concurrence préalable - articles 26.2 et 74 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

3. Caractéristiques principales : 2

Le Grand Port Maritime de La Réunion, unique port de commerce de l'île, est un outil économique essentiel pour La Réunion. Un des objectifs recherchés dans le Projet Stratégique du GPMDLR est d'améliorer la capacité et la fluidité du terminal conteneurs.

A cet effet, il est nécessaire de transférer le poste de déchargement des hydrocarbures situé au quai 10 du terminal conteneurs vers le quai 21, du terminal vracs liquides.

En 2016, la quantité totale de carburants déchargés au quai 10 était d'environ 671 000 tonnes, dont 56 % de gasoil, 25 % de kérosène et 19 % d'essence

La prestation d'études vise l'évaluation de différentes solutions techniques possibles. Dans tous les cas, et quelle que soit l'option finale retenue pour le tracé, le projet consiste à réaliser une extension de la canalisation de transport existante.

Les candidats sont invités à télécharger ou à retirer la présentation sommaire du projet dans les conditions définies à l'article 12 ci-dessous.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui

Forme du marché : ordinaire

4. Allotissement :

Prestations divisées en lots : non

5. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

6. Durée du marché ou délai d'exécution :

Délai d'exécution : 15 mois

Point de départ : Notification

7. Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement : groupement de commande : GPMDLR 50 % ; SRPP 50 %.

- Avance : il sera fait application de l'article 110 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- Délai global de paiement : 30 jours à compter de la réception des factures

- Modalités de paiement : Le règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et sur présentation d'une facture en 3 exemplaires. Les conditions de paiement seront précisées au CCAP

Intérêts moratoires : taux BCE augmenté de 8 points

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Pas de forme imposée.

Unité monétaire utilisée : euro

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue Française ainsi que les documents de présentation associés.

8. Conditions de participation

Critères de sélections des candidatures :

1 - Capacités techniques et professionnelles

Organisation générale et moyens du candidat : 20 %

Références d'études similaires au cours des cinq dernières années : 40 %

Qualifications du candidat : 40 %

Les sous critères seront évalués selon la grille suivante :

0 : Insuffisant

1 : Passable

2 : Correct

3 : Satisfaisant

4 : Très satisfaisant

2 - Capacités économique et financière

Chiffre d'affaires global

Chiffre d'affaires dans le domaine d'activité considéré

Le chiffre d'affaires annuel minimum du candidat requis dans le domaine d'activité est de 800 000 euros hors taxes, réalisé au cours des trois dernières années pour des prestations similaires.

Le marché est réservé à des ateliers protégés : non

Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés : non

La prestation est réservée à une profession particulière : non

9. Justifications à produire par le candidat :

Candidature :

9.1 Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

1° Une lettre de candidature (ou formulaire DC1). En cas de groupement, la lettre de candidature signée par l'ensemble des membres du groupement.

2° Les pouvoirs, dûment signés, des personnes habilitées à engager le candidat (y compris en cas de groupement, l'habilitation signée au nom de ses cotraitants)

3° Une déclaration sur l'honneur, dûment signée, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il respecte l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-2 et 5 du Code du travail

4° S'il est en redressement judiciaire au sens de l'article L 620-1 du Code de commerce, ou fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

9.2 Capacités économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services et travaux auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices.

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : un chiffre d'affaires annuel minimum de 800 000 euros hors taxes, réalisé au cours des trois dernières années pour des prestations similaires, sera exigé.

En cas de groupement, l'appréciation des niveaux minimaux est globale.

9.3 Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

1° Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

2° Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Niveaux spécifiques minimal exigé :

1 - références en études de conception de canalisations de transport d'hydrocarbures.

2 - références en études réglementaires en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement et arrêté du 15 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du Code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

3 - Références en études de conception de canalisation réalisées par micro tunnelier ou tunnelier

Nombre maximum de candidatures retenues : 4

10. Critères d'attribution :

1 - Valeur technique (pondération 70)

2 - Prix (pondération 30)

11. Délai de remise des candidatures : le 24/04/2017 à 12 h 00 GMT+4

Date et heure limites de réception des candidatures

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

12. Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par l'entité adjudicatrice : MN 17 ST 01

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels additionnels : Les documents contractuels additionnels (la présentation sommaire du projet), non payants, peuvent, soit être demandés et retirés à l'adresse suivante :

Grand Port Maritime de La Réunion
Service marchés

Rue Evariste-de-Parry
B. P 18

97821 LE PORT CEDEX

Tél. : 02 62 42 90 04 - Fax : 02 62 42 47 95

E-mail : pierrette.guignard@reunion.port.fr

Soit être récupérés par voie électronique sur le site interministériel :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

13. Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2017

14. Adresses

Adresse et points de contact auprès desquels le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Mme Karel SERAPHINE - Grand Port Maritime de La Réunion - Service des marchés 2, rue Evariste-de-Parry BP 18 - 97821 - LE PORT CEDEX - Téléphone : 02 62 42 90 00 - Télécopieur : 02 62 42 47 90 - Courriel : pierrette.guignard@reunion.port.fr

Les plis contenant les propositions seront :

- Soit transmis par tout moyen (lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis contre récépissé) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité, au service suivant :

Grand Port Maritime de La Réunion
Service marchés

Rue Evariste-de-Parry
B. P 18

97821 LE PORT CEDEX

Tél. : 02 62 42 90 04

- Soit transmis par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Renseignements techniques :

15. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Saint-Denis La Réunion 2 ter, rue Félix-Guyon 97400 SAINT-DENIS (France) - Téléphone : 02 62 92 43 60 - Télécopieur : 02 62 92 43 62

Organe chargée des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional Règlement amiable des litiges 5, rue Leblanc 75911 PARIS CEDEX (France) - Téléphone : 01 82 52 42 67 - Télécopieur : 01 82 52 42 95 - proceduremediation@int-gouv.com

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Saint-Denis La Réunion 2 ter, rue Félix-Guyon 97400 SAINT-DENIS (France) - Téléphone : 02 62 92 43 60 - Télécopieur : 02 62 92 43 62 - proceduremediation@int-gouv.com

<http://www.tribunal-administratif.com>

Introduction des recours.

COMMUNIQUES

communiqués officiels



AVIS AU PUBLIC

Objet : Refus de transfert de la compétence PLU à la CIVIS
Par délibération du 27 Février 2017 - Affaire N° 25/1394 - le Conseil Municipal a approuvé le refus de transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pierre à la CIVIS en application de l'article 136 - II de la Loi n° 2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR).

Cette délibération est affichée en Mairie, à la Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire, Direction Urbanisme et Application du Droit de Sol, dans les mairies annexes, centres administratifs et antenne de Boissy.

La Délibération du Conseil Municipal est consultable à la Direction de l'Aménagement et du Développement - Direction Urbanisme et Application du Droit des Sols au : 07 rue Archambaud - Immeuble La Créolie - 97410 SAINT-PIERRE

Aux jours et heures cités ci-après :
Lundi au Jeudi : de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00
Vendredi : de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 15H00

Saint-Pierre, le 14 Mars 2017
Le Sénateur-Maire et par Délégation
Le Conseiller Municipal
Olivier NARIA

heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie principale du Tampon - Hôtel de Ville - 97430 LE TAMPON), à l'intention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale du Tampon
le 04 avril 2017
de 09 heures à 12 heures
le 20 avril 2017
de 13 heures à 16 heures
le 04 mai 2017
de 13 heures à 16 heures

Monsieur Philippe MASTERNAK est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie du Tampon, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (Direction des relations avec les collectivités territoriales et du cadre de vie - Bureau de l'environnement situé au 26, avenue de la Victoire à Saint-Denis).

Ref 193699

CONVOCATION

Le GDON de Tampon vous invite à son AGO qui se tiendra le **mardi 04 avril 2017 à 17 H 00** à la M.F.R. du Tampon

Ref 193225

VIE JURIDIQUE & SOCIALE



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 Mars 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NORA-MANGIOTTI
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 1, allée des Terrasses, Montgaillard 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION

OBJET : L'achat et la vente d'accessoires de mode (bijoux, maroquinerie) sur Internet aux particuliers et professionnels.

DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : M. BARBE Jean-François, demeurant 1, allée des Terrasses, Montgaillard, 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION.

MMATRICULATION : au RCS de SAINT-DENIS (974).

Pour avis, Ref 193642

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL Société Maintenance Electrique SAS

RCS n° 799 195 029
Siège : 95E Chemin des Dahlias - 97421 Saint-Louis

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 8 septembre 2016, a été décidé le transfert du siège social au 305 rue Andropolis - 97440 -André à compter du 01 avril 2017. Les modalités seront effectuées au CS de SAINT-DENIS.

Ref 193697

PROGEA REUNION Société par actions simplifiée en liquidation

au capital de 10 000 euros
Siège social : C/O SCI CENTRE D'AFFAIRES CADJEE
62 boulevard du Chaudron
97490 SAINTE CLOTILDE
Siège de liquidation : C/O PROGEA
22 rue Gilles Behary Laul Sirdier
ZI Collely Ouest
97300 CAYENNE

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme Liquidateur Monsieur Erik POLLIEN, demeurant PK 22 - RN 2 - Route de l'Est - 97311 ROURA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé C/O PROGEA - 22 rue Gilles Behary Laul Sirdier - ZI Collely Ouest - 97300 CAYENNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT DENIS (974), en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS M. Erik POLLIEN Liquidateur Ref 193632

Plateau Cailloux SARL au capital de 45734,71 €

Siège social : Chez Monsieur Jean Law-Thime, 10 rue Sosthène Dussac, 97435 ST GILLES LES HAUTS 387 772 205 RCS de Saint-Denis

L'AGE du 21/12/2016, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 21/12/2016 et a nommé en qualité de Président M. Law-Thime Jean, demeurant 10 rue Sosthène Dussac, 97435 ST GILLES LES HAUTS. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Sont nommés en qualité de Commissaires aux comptes :

- Titulaire : JCH Conseil & Audit, SAS au capital de 8000 euros, ayant son siège social 18 bis rue Millius, 97400 Saint-Denis, 434 916 482 RCS de Saint-Denis

- Suppléant : M. Chane-Yin Erick, demeurant 103 rue d'Après, 97400 Saint-Denis

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

Transmission des actions : cessions soumises à agrément

Modification du RCS de Saint-Denis.

Ref 193669

112 SUNENERGY SNC au capital social de 105 003.35 euros

Siège social : 181 route de Saint Pierre - 8 résidence Les Floralis - La Saline 97 434 SAINT GILLES LES BAINS 519 103 493 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre

Ref 193645

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par action simplifiée unipersonnelle. DENOMINATION SOCIALE : OLYMPE TATTOO ART. SIEGE SOCIAL : 245 Chemin Albert Hibon Trois Mares 97 430 Le Tampon. OBJET SOCIAL : Mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, mise en œuvre des techniques du dé-tatouage. Et aussi la vente de piercing, petits bijoux, vente de vêtements, vente de produits dérivés tatouage et piercing. DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés. CAPITAL : 3 000 euros divisé en 300 actions d'une valeur unitaire de 10 euros. PRESIDENCE : Mme NGUYEN-PHUC Christelle Laurence, demeurant au 245 Chemin Albert Hibon Trois Mares 97 430 Le Tampon est nommée pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires de la société. IMMATRICULATION : au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Pierre.

Pour avis, La Présidente, Ref 193670

ALDES REUNION Société par actions simplifiée au capital de 80.000 €

Siège social : 15 rue du Maine 97490 SAINTE CLOTILDE 410 506 638 RCS SAINT DENIS

Suivant décisions de l'Associée Unique du 24 février 2017, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités :

- de travail des métaux et autres produits en feuille pour tous usages,
- de fabrication et de vente de matériels de ventilation, de chauffage, de rafraîchissement, de récupération de chaleur, de production d'eau chaude sanitaire, de distribution et diffusion de l'air, de filtration, de protection incendie, de systèmes d'aspiration centralisée de poussières et autres produits destinés au bâtiment,
- de fabrication et de vente de tous appareils, ustensiles et pièces détachées,
- de mise en œuvre, de mise en service, de service après-vente et de maintenance des systèmes fabriqués ou liés à l'objet social.

L'Associée Unique a modifié la rédaction de l'article 3 des statuts en conséquence.

Ref 193671

CANAL + REUNION SAS au capital de 1 500 000 €

Siège social : 6, rue René Demarne Technopole 97490 SAINTE CLOTILDE 352 827 646 RCS SAINT-DENIS

Aux termes du Conseil de Direction du 20 octobre 2016 :

Monsieur Axel GALLANT demeurant 57, allée des pailles en queue - 97434 SAINT GILLES LES BAINS a été coopté en qualité de Membre du Conseil de Direction en remplacement de Madame Catherine CARDE démissionnaire.

Monsieur Nicolas DANDOY demeurant 92, quai Louis Blériot - 75016 PARIS a été coopté en qualité de Membre du Conseil de Direction en remplacement de Monsieur Fabrice FAUX démissionnaire.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis

Pour avis, Ref 193675

M. TERGEMINA Mickaël Jérôme, né le 13/01/1996 à Saint-Denis (97400), demeurant 120 CHEMIN RIO 97440 Saint-André, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique, celui de BLANDET, afin de s'appeler à l'avenir BLANDET TERGEMINA.

Ref 193678

010 SUNDOM Société en nom collectif

Siège social : 181 route de Saint Pierre - 8 résidence Les Floralis - La Saline 97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS 523 951 101 R.C.S.

Saint-Denis de la Réunion
Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre

Ref 193633

011 SUNDOM SNC au capital social de 104 947.00 euros

Siège social : 181 route de Saint Pierre - 8 résidence Les Floralis - La Saline 97 434 SAINT GILLES LES BAINS 523 951 119 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre

Ref 193639

012 SUNDOM SNC au capital social de 104 947.00 euros

Siège social : 181 route de Saint Pierre - 8 résidence Les Floralis - La Saline 97 434 SAINT GILLES LES BAINS 523 934 081 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre

Ref 193641

013 SUNDOM SNC au capital social de 104 947.01 euros

Siège social : 181 route de Saint Pierre - 8 résidence Les Floralis - La Saline 97 434 SAINT GILLES LES BAINS 523 951 127 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre

Ref 193686

015 SUNDOM SNC au capital social de 104 947.01 euros

Siège social : 181 route de Saint Pierre - 8 résidence Les Floralis - La Saline 97 434 SAINT GILLES LES BAINS 523 951 143 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre

Ref 193643

114 SUNENERGY SNC au capital social de 105 003.35 euros

Siège social : 181 route de Saint Pierre - 8 résidence Les Floralis - La Saline 97 434 SAINT GILLES LES BAINS 519 103 667 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre

Ref 193685

Dénomination sociale : Location Matériel et Génie Civil, Forme : SARL Siège social : 78 Bis chemin bois de Nèfles 97424 Piton St Leu Capital social : 5000 euros, Numéro SIREN 821 444 163

RCS ST PIERRE DE LA REUNION
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 janvier 2017 il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter de 1/02/2017, à travaux de télécommunications, Génie Civil, VRD. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de ST PIERRE.

Pour avis et mention, Ref 193698

113 SUNENERGY SNC au capital social de 105 003.35 euros

Siège social : 181 route de Saint Pierre - 8 résidence Les Floralis - La Saline 97 434 SAINT GILLES LES BAINS 519 103 543 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre

Ref 193646

La SARL Erick Multi Services, au capital de 2000€, situé au 63 rue Félix Guyon - 97400 St-Denis, nomme en tant que second gérant Monsieur Ramassamy Dourai, cédibataire, demeurant 37 Cité Ferdinand, rés. les Pyramides - 97400 St-Denis a été nommé second gérant de la Société Erick Multi Services pour une durée illimitée.

Ref 193684

014 SUNDOM SNC au capital social de 104 947.01 euros

Siège social : 181 route de Saint Pierre 8 résidence Les Floralis - La Saline 97 434 SAINT GILLES LES BAINS 523 951 135 RCS ST DENIS DE LA REUNION

Par décision de la gérance en date du 23 février 2016, le siège social est transféré au 4 avenue Chevreul 92 600 ASNIERES SUR SEINE, à compter du 23 février 2016.

Mention sera faite au RCS de Nanterre.

Ref 193634

AVIS DE DISSOLUTION AUTO ECOLE L'EDUCATION ROUTIERE

SARL au capital de 90 000 euros Sise à 105 ROUTE LIGNE PARADIS 97410 SAINT PIERRE N° SIREN 490 375 078 Enregistrée au RCS de Saint-Pierre de la Réunion (974)

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06 mars 2017 les associés de la SARL AUTO ECOLE L'EDUCATION ROUTIERE ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour.

Monsieur Laurent MOURGAPAMODELY, demeurant à 50 CHEMIN PALMER, RAVINE DES CABRIS, 97432 SAINT PIERRE est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à 105 ROUTE LIGNE PARADIS 97410 SAINT PIERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Saint-Pierre de la Réunion (974).

Pour avis et mention, Monsieur Laurent MOURGAPAMODELY Liquidateur Ref 193694

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Société : Bati Rama Erick - Forme et capital : SARL - 1000 € ; RCS n° 818 635 179 ; siège : 90 Bis avenue Leconte de Lisle 1er étage, appt n° 2, 97490 Ste-Clotilde. Aux termes de l'AGO en date du 02/03/17, a été décidé le transfert du siège social au 63 Rue Félix Guyon - 97400 St-Denis à compter du 06/03/17. Les modalités seront effectuées au RCS de St-Denis.

Ref 193688

RECTIFICATIF

Dans le Journal de l'île du : Mercredi 08 Février 2017. Référence : 192446. Page : 37. Concernant : AVIS DE CONSTITUTION. Il y a lieu de lire : PRO CONSEIL OI Sarl. Au lieu de : PRO CONSEIL OI. Le reste est sans changement.

Ref 193700

Rectificatif à l'annonce n° 192912 parue le 22/02/2017 dans le JIR, concernant l'avis de constitution de la SAS STREM. Il fallait lire : Objet : Travaux de maçonnerie, VRD, location de matériel, espaces verts. Le reste est sans changement.

Ref 193685

Société AO Clothing

Au capital 5000 euros
Siège social situé au 24 Rue Amiral de Caen, 97400 à Saint-Denis SIRET 805371630 RCS ST DENIS

Société à responsabilité limitée en liquidation dont le liquidateur est M. LOCATE ANASS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 14 Mars 2017 à Saint-Denis, la dissolution anticipée de la SARL AO Clothing à compter du 15 Mars 2017 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M.LOCATE Anass, domicilié au 26 Rue Amiral de Caen 97400 Saint-Denis, à compter de la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 24 Rue Amiral de Caen, 97400 à Saint-Denis qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Denis.

Pour avis Le liquidateur Ref 193708

VENTES AUX ENCHERES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le service du Domaine organise 1 vente aux enchères le MARDI 28 mars 2017 à 8h30 à la GSBDD-DI-COM QUARTIER LA REDOUTE à SAINT DENIS (en dessous du stade de La redoute) : 45 lots dont 43 véhicules (Citroen C5 2,7i HDI 42612 km -RENAULT LAGUNA 2,0i DCI 78192 km - RENAULT Kangoo/Clio/Master/Mégane- CITROEN Saxo/C3/Berlingo/Jumper 2.8i HDI/Xsara - TOYOTA Prius /RAV4-PEUGEOT 206/Boxer/308 - Matériel imprimerie HEIDELBERGER/AGFA etc.) Détails sur les modalités de visites - catalogue de vente et photos disponibles sur demande à drip974.pgp.dominain@dgfp.finances.gouv.fr ou au guichet de la Direction Générale des Finances Publiques 07 avenue André Malraux ste-Clotilde.

Ref 193703

TRIBUNAUX

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT PIERRE

Par jugement en date du 28 FEVRIER 2017, le Tribunal Mixte de Commerce de SAINT-PIERRE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de : SBPJ SARL - 7, All. Petit Paris ZI 1 - 97410 SAINT-PIERRE RCS SAINT-PIERRE 431 599 497 - Mandataire : SELARL BACH, 41 Rue Ste-Marie - 97400 St-Denis

LE GREFFIER Ref 193710

Le Journal

Votre annonce dans nos colonnes C'est simple comme un coup de fil



Votre annonce emploi 0262.48.66.22 emploi@jir.fr

CARNET DU JIR REMERCIEMENT



Femme de courage et d'exception, elle a été rappelée à DIEU et a rejoint les siens.

Andrée Aricie Samelor, née Sidonie s'est éteinte ce 01 mars 2017 à l'âge de 97 ans

Ses enfants, petits enfants, et proches parents remercient les amis, collègues, voisins, les professionnels de santé et Hospitaliers qui l'ont entouré et accompagné jusqu'à sa dernière demeure ; et qui les ont soutenu tout au long de cette pénible épreuve.

Vous qui l'avez connu, priez pour elle.

Ref 193705

COMMUNIQUES



Sudéau vous informe
 SUDEAU informe ses abonnés de la Commune de l'Entre-Deux, suite aux travaux de lavage et de désinfection des réservoirs de distribution en eau sera interrompue le **Jeu 06 Avril 2017** sur les secteurs suivants :

- Ravine des Citrons
- RD26
- Rue Jean Laurent
- Rue de l'Arc en Ciel
- Chemin Leperlier
- Impasse des Acacias
- Impasse des Bananiers
- Rue Defaut
- Chemin Mondon
- Chemin Benjoin
- Ruelle Bleue
- Chemin Source Raisin
- Rue Maurice Berrichon
- Rue de la Cure Chemin Lou lou Bardeur

- Et toutes les voies Adjacentes
 La remise en eau se fera dès la fin des interventions de lavage et de désinfection.
 Sudéau remercie les abonnés impactés pour leur patience et leur compréhension.
 Vous pouvez suivre l'évolution de ces informations sur le site internet www.sudeau.re

Ref 19422

CISE RÉUNION

CISE-Réunion informe ses abonnés, de la commune de Saint André, que suite à des travaux de remplacement de compteur sur le réseau, des perturbations voire coupures peuvent se faire sentir dans **La nuit du jeudi 06 avril au vendredi 07 avril de 21h à 4h00** sur les secteurs suivants :

- Rue du lycée
- Rue de la communauté
- Chemin Jouvancourt
- Rue Maingard
- Avenue de la république
- Rue Victoria
- Chemin Lebon
- Rue Père teste
- Rue Albany
- Rue de la gare (en partie)
- Chemin Maunier.

Le retour à la normale se fera dès achèvement des travaux sauf incident.
 Vous pouvez suivre l'évolution de ces informations sur le site internet www.cise-reunion.re

Ref 194227

communiqués officiels



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE
 DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DU CADRE DE VIE
 Bureau de l'environnement
 Par arrêté préfectoral n° 2017-586/SG/DRCTCV du 29 mars 2017, la SNC GRIT a été autorisée à réaliser au titre du code de l'environnement des travaux de gestion d'andains agricoles situés sur le territoire de la commune de Bras-Panon.
 Cette autorisation a été précédée d'une enquête publique qui s'est déroulée du 16 novembre 2016 au 16 décembre 2016.
 Cet arrêté pourra être consulté à la mairie de Bras-Panon, à la sous-préfecture de Saint-Benoît et à la préfecture (Direction des relations avec les collectivités territoriales et du cadre de vie - Bureau de l'environnement situé au 26, avenue de la Victoire), 97400 SAINT-DENIS.

Ref 194208

Le Journal
 Votre annonce EMPLOI
 C'est simple
 comme un coup de fil
0262.48.66.22

CONVOCAION



Il est porté à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Sociétaires de la Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Saint André que l'Assemblée Générale ordinaire annuelle aura lieu le 18 avril 2017 à 12 heures, au siège de la Caisse Locale.
 Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale.
2. Rapport moral et financier de la caisse locale,
3. Rapports des commissaires de contrôle et de surveillance,
4. Vote des résolutions et quitus aux administrateurs,
5. Election des commissaires de contrôle et de surveillance,
6. Questions diverses.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint à cette date, une seconde réunion est fixée au 2 mai 2017 à la salle Rwa Kaf à Sainte Suzanne.

Le Président du Conseil d'administration
 Marcel DAMOUR
 Ref 194195

VIE JURIDIQUE & SOCIALE



LE ZENDEMIK

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
 Siège social : 64 RUE RAYMOND VERGES 97441 SAINTE SUZANNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINTE-SUZANNE du 29 mars 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE ZENDEMIK

Siège social : 64 RUE RAYMOND VERGES, 97441 SAINTE SUZANNE

Objet social : Location saisonnière de biens meublés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Joseph BENOITON demeurant 64 rue Raymond Vergès - 97441 SAINTE-SUZANNE et Monsieur Christian ROBERT demeurant 64 rue Raymond Vergès - 97441 SAINTE-SUZANNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-DENIS.

Pour avis
 La Gérance
 Ref 194215

CLOTURE DE LIQUIDATION

Sarl E3S- 1500€- siège : 206 rue Payet 97440 st-André - Siren 479 257 628 -RCS st-Denis

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31/03/2017, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de st-Denis.

Pour avis
 Ref 194199

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** :

PENATE
FORME : Société à responsabilité limitée ; **SIÈGE SOCIAL** : 1A Rue du Séchoir - 97450 Saint Louis

OBJET : Pizzeria, toutes activités liées à la restauration, alimentation, distribution alimentaire. ; **DUREE** : 99 années

CAPITAL : 4 000 euros
GERANCE : M. LEPINAY Jean Rito demeurant 1A Rue du Séchoir - 97450 Saint Louis

IMMATRICULATION : au RCS de Pierre

Pour avis
 Ref 194213

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/03/2017, il a été constituée une SARL au capital de 2000 euros, en numéraire, dénommée « GMR SECURITE ».

Siège social : 52 route de Savannah Bat Islarun 97460 SAINT PAUL

Objet : Activités de sécurité privée.
Durée : 99 ans

Gérant : M. ROCCHI Gabriel, demeurant 12 B rue des Acacias 25550 Bavana, nommé pour une durée indéterminée.

Immatriculation au RCS de Saint Denis.

Pour avis
 Ref 194209

LUX EN BOUCHE SAS

au capital de 50000 euros, Zac ravine a marquet 33 rue Gustave Eiffel 97419 La possession.

RCS Saint Denis de la Réunion 799152087. A compter A.G.E du 03-04-2017: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire.

Liquidateur durée liquidation: Madame Baeriswyl (Hmaidia) Sonia, Residence illiades apt 86 3 rue grand hotel, 97434 Saint Paul. Siège liquidation: siège social.

Mention au RCS Saint Denis de la Réunion.

Pour avis
 Ref 194211

X'TREM SPORTS

EURL au capital de 7 622,45 €
RCS n° 421 430 794 00014
187 chemin Champcourt
97430 Tampon

L'associé unique, suite à la cession de toutes les parts sociales en date du 08 février 2017 enregistré au Service des Impôts de St-Pierre le 17/02/2017 Bordereau n°2017/191 entre Monsieur BONMALAIS Jean Patrice, le cédant, et Monsieur BONMALAIS Jean Philippe, le cessionnaire.

Il a été effectué les modifications suivantes lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 février 2017 :

* **Réactivation** de l'EURL mise en sommeil le 01/01/1999, à compter du 10/02/17 ;

* **Le changement de dénomination sociale** :

Ancienne mention : X'TREM SPORTS
Nouvelle mention : ECO.COM.MERCE.FR

* **Le changement de gérant** : Suite à la démission de M. BONMALAIS Isidore Marcelin de son poste de gérant, a été nommé en remplacement M. BONMALAIS Jean Philippe, demeurant au 187 chemin Champcourt 97430 Tampon, pour une durée indéterminée.

* **L'objet social a été modifié tel que** :

Ancienne mention : Achat, vente de tous textiles, matériaux, vidéos et autres en sport

Nouvelle mention :

- Commissionnaire de transports ;
 - Commerce de gros (Import, Export, Assemblage, Tri, Calibrage, Fractionnement, Reconditionnement, Redistribution...);

- Commerce de gros de véhicules automobiles, de caravanes et de motocycles, mandataire véhicules,

- Commerces de détails ;

- Transformation de fruits et légumes. Les modifications seront effectuées au Tribunal de Commerce de St Pierre.

Ref 194216



SCP Mes Marie-Josèphe RAGOT-SAMY, Pascal MICHEL, Bertrand MACE, Stéphane RAMBAUD et Haroun PATEL, Notaires associés à SAINT-DENIS (Réunion), 13 rue de Paris.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Bertrand MACE, notaire associé, membre de la SCP sus-dénommée, en date du 14 mars 2017, enregistré, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Les 3 Pommes
Forme : société civile Siège : SAINT-DENIS(LA MONTAGNE) (97417), 34 chemin Pontiac
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou valeurs mobilières représentatives de biens immobiliers.

Durée : 99 années
Capital social : 1.050,00 Euros
Apports : en numéraire.

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : La Société EV'IMMO, sarl au capital de 5000 €, dont le siège est à STE-CLOTILDE (97490), 153 avenue Marcel HOARAU, SIREN 752477679 RCS de SAINT DENIS (97400), représentée par son gérant, Monsieur Eric VILLETTE, pour une durée illimitée. Immatriculation au RCS de ST-DENIS (Réunion).

Pour avis
 Ref 194202

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 janvier 2017, il a été constituée une société

FORME : Société par action simplifiée
DENOMINATION SOCIALE : ES-PACE-AGRO

OBJET SOCIAL : Importation et exportation tant en France qu'à l'étranger de produits agro-alimentaires en vue de les revendre

SIÈGE SOCIAL : 86 rue Alexis de Villeneuve Résidence Villeneuve Appartement 3A - 97400 St-Denis

DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 1 000 € divisé en 100 actions de 10 euro

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix

CLAUSES D'AGREMENT : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec l'accord du Président de la société

PRESIDENT : TRIKI Lassaad (même adresse du siège)

Ref 194223

Catégorie - Modification

CHANCEREL CLAUX ET CIE
 SARL au capital de 94137,00 Euros
 14 impasse Bello Visto, 97460 SAINT PAUL

341247351 R.C.S. Saint Denis
Sigle : CCC

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/12/2016 il a été pris acte de la nomination de Madame Marie CHANCEREL, demeurant 14 Impasse Bello Visto 97460 SAINT PAUL en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01/01/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Marin CHANCEREL, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis

Ref 194193

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte en date du 9 Mars 2017 enregistré le 28 Mars 2017 à SAINT PIERRE sous Bordereau 2017/336 Case n°13, Monsieur HUMEAU Jacques, Guy, Alexis demeurant : 20 Rue du Lycée à LES AVIRONS (97425) immatriculé au registre de commerce et des sociétés de SAINT PIERRE sous le n° 424 159 085 (2008 A 739)

A cédé A
La société CDMOI, société à Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 6, chemin départemental 3, 97 421 LA RIVIERE SAINT LOUIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT PIERRE sous le numéro 827 663 899 (2017 B 127), représentée par Monsieur ALONSO-ALVAREZ Cyrille Yves, cogérant

Un fonds de commerce se rapportant à la commercialisation, le développement, la maintenance de matériels informatiques et électronique, de tous produits alimentaires ou non sis et exploités 20, rue du Lycée, BP 19, 97 425 LES AVIRONS, pour lequel le Vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 424 159 085 RCS SAINT PIERRE, N° DE GESTION 2008 A 739, code APE 4741Z.

Ledit fonds comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial «CDMOI» ;
- La clientèle, l'achalandage y attachés ;
- Le fichier de la clientèle ;
- Le mobilier commercial, le matériel et outillage, servant à son exploitation, décrits dans un état établi entre les Parties et annexé aux présentes suivant extrait inventaire par compte figurant au bilan
- Le droit à l'usage de la ligne téléphonique ; et de l'accès internet, sous réserve de l'accord des prestataires ;
- Les contrats de crédit-bail énumérés en annexe, sous réserve de l'accord de transfert par le crédit Bailleur. ;
- Le bénéfice de tous marchés, traités et conventions afférents à l'exploitation du Fonds de commerce, sous réserve de l'acceptation des cocontractants ;
- Le droit au bénéfice des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du Fonds de commerce, sous réserve de l'accord ou de l'agrément des autorités compétentes.

La présente cession a lieu moyennant le prix de cent trente mille euros (130 000,00 EUR) pour l'ensemble des éléments incorporels et corporels qui s'applique :

- Eléments incorporels : 130 000,00 euros
- Eléments corporels : / (Immobilisations cédées amorties)

TOTAL : 130 000,00 euros
 Sans marchandises.

La date de transfert de propriété et d'entrée en jouissance a été fixée au 1er MARS 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues en la forme légale au Cabinet de la SELARL «JURIS CONSEIL ENTREPRISES» 20 Rue Jean Cocteau (97490) SAINTE CLOTILDE, au plus tard dans les 10 jours suivant date de publication au BODACC.

Pour Avis
 Ref 194226

TRIBUNAUX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

Le Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Denis de la Réunion a rendu un jugement en date du 15 MARS 2017, dans la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'égard de : **SORETRAP (SOCIETE REUNIONNAISE DE TRAVAUX PUBLICS) SARL - 1039, Chemin Fantaisie - 97440 ST-ANDRE**

N° RCS de ST-DENIS : 793 919 986 (2013 B 1048)

- Autorisant la **prolongation de la période d'observation** pour une durée de six mois à compter du 26 AVRIL 2017.

- Maintenant

- la **SELARL FRANKLIN BACH - 41, rue Sainte-Marie - CS 11012 - 97404 ST-DENIS CEDEX**, en qualité de Mandataire judiciaire

- **Maître Michel CHAVALX** et la **SELARL AJ PARTENAIRE - Maurice PICARD - 18, rue Jean Cocteau - 82 Résidence "le Pavel" - 97490 SAINT-DENIS**, en qualité d'Administrateurs judiciaires

Pour avis, le 21 MARS 2017
 Le Greffier
 Ref 194198

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

Par jugement en date du 15 MARS 2017, le Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Denis de la Réunion a prononcé l'ouverture du **redressement judiciaire** de : **BRUNCHAULT David Jean, exerçant sous le nom commercial "PEPITA DOLLARDS" - 16, rue des Deux-Canons 1 - 97490 SAINT-DENIS**

N° RCS de ST-DENIS : 477 737 415 (2004 A 568)

- désigné

- la **SELARL HIROU** en la personne de **Maître HIROU Laurent - 3, rue Papangue - CS 61070 - 97495 STE-CLOTILDE CEDEX** en qualité de Mandataire judiciaire

- Date cessation des paiements : **29 AOÛT 2016**

Les créances doivent être déclarées entre les mains du mandataire dans un délai de **DEUX MOIS** à compter de la publication du jugement au BODACC

Pour avis, le 21 MARS 2017
 Le Greffier
 Ref 194225

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT DENIS DE LA REUNION

Le Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Denis de la Réunion a rendu un jugement en date du 15 MARS 2017, dans la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'égard de : **SORETRAP (SOCIETE REUNIONNAISE DE TRAVAUX PUBLICS) SARL - 1039, Chemin Fantaisie - 97440 ST-ANDRE**

N° RCS de ST-DENIS : 793 919 986 (2013 B 1048)

- Autorisant la **prolongation de la période d'observation** pour une durée de six mois à compter du 26 AVRIL 2017.

- Maintenant

- la **SELARL FRANKLIN BACH - 41, rue Sainte-Marie - CS 11012 - 97404 ST-DENIS CEDEX**, en qualité de Mandataire judiciaire

- **Maître Michel CHAVALX** et la **SELARL AJ PARTENAIRE - Maurice PICARD - 18, rue Jean Cocteau - 82 Résidence "le Pavel" - 97490 SAINT-DENIS**, en qualité d'Administrateurs judiciaires

Pour avis, le 21 MARS 2017
 Le Greffier
 Ref 194205

Votre département bouge !

SUIVEZ LA VIE DES SOCIÉTÉS DANS LA RUBRIQUE ANNONCES LÉGALES



Le JIR
 Constitution transferts de siège, Augmentation de capital, Changement et dénomination sociale, D'organe de gestion, Cession de parts, Renouvellement ou remplacement du gérant, Transformation de statut, Convocation à l'assemblée générale annuelle, Projet de scission, fusion, absorption, dissolution...

Cession de fonds de commerce, Contrats de location gérance...

Renseignements, Conseils, devis... un service spécialisé

Le Journal
 de vos Annonces Légales
 Tél : 0262 48 66 28
 annonces@jir.fr

Le Journal de vos Annonces Légales
 Tél : 0262 48 66 28
 annonces@jir.fr

Consultez nos offres d'emploi sur **clicanoo.re**
 et répondez par mail à **emploi@jir.fr**

CARNET DU JIR

Faire-part et Remerciements

Les enfants PAYET Jacky, Pierre, Marie-Claude, Jean Claude, Marie-Nadège et leurs conjoints, ses petits-enfants Giovanni, Freddy, Samantha, Hortense, Mathieu, Thomas, Anne, Charlotte, Guillaume, Mélanie, Sébastien, Romain, Solène et arrière-petits-enfants, ainsi que son frère PAYET Guy et ses belles-sœurs Marie-Thérèse, Marie Germaine ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de :

Madame Marie-Aline PAYET née PAYET

Survenu le 12 Mars 2017 à l'âge de 86 ans
 La famille rappelle à votre souvenir son époux : Monsieur Florus PAYET décédé en 1964

Parents et amis expriment leurs remerciements à tous ceux qui les ont soutenus dans cette épreuve.



MUTUELLE FUNÉRAIRES SOLIDARITÉ
0262 46 13 48

Ref 194200

Le Journal
 de l'île de la Réunion
 Votre annonce dans nos colonnes
 C'est simple comme un coup de fil
0262.48.66.28

A7 – Registre d'enquête

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Philippe PASTERNAK
Commissaire Enquêteur

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune du Tampon

REGISTRE D'ENQUETE
PUBLIQUE

Relatif à

Projet de régularisation de la
source "Samary", portant déclaration
d'utilité publique, en vue de
l'exploitation et de la distribution
de l'eau souterraine destinée à la
consommation humaine et de la
mise en place des premières de protection.

ENQUETE RELATIVE

A

Source "Square" - Régularisation au
titre du Code de la Santé Publique -
Installation des périmètres de protection.

En exécution de l'arrêté du 10 mars 2017 de Monsieur le Préfet de la Région et du
Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe MASTERNAK
ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir
pendant une durée de 1 mois du 04 avril 2017 au

04 mai 2017 les observations du public ; et dernières
lesquelles ont été adressées par correspondance au nom des
commissaires enquêteurs à la mairie du tampon.

les jeudi 4 avril 17 de 9 heures 00 à 16 heures 00
les jeudi 20 avril 2017 de 13 heures 00 à 16 heures 00
les jeudi 4 mai 2017 de 13 heures 00 à 16 heures 00
les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____
les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

le commissaire enquêteur
Philippe MASTERNAK

la commission d'enquête

2

Première journée :

Permanence
le mardi 4 avril de 9 heures 00 à 12 heures 00
LIT

1 - Observations de M.

- Néant -

Permanence du jeudi 20 avril LIT
de 12^h40 à 16^h00

- Néant -

Permanence du jeudi 4 mai LIT
de 12^h45 à 16^h00

- Néant -

Fin de l'enquête publique

